

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du Centre Communal d'Action Sociale

Date de convocation : **21 mars 2024**

Nombre de membres en exercice : **9**

Nombre de membres présents : **8**

Nombre de membres excusés : **1**

Nombre de membres non excusés : **néant**

Nombre de membres votants : **8**

Objet : **Adoption du budget primitif 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 avril à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Madame **Françoise CHANCEL**.

Étaient présent(e)s :

Danielle **Descombes**, Corinne **Manchon**, Françoise **Soulaire**, Hélène **Jean-Baptiste** représentant le Conseil municipal, Josiane **Hanks**, représentant l'Union Départementale des Associations des Familles, Patricia **Grospretre**, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Anne **Prettre** représentant les personnes âgées

Étaient absente excusée : Nelly **Dufour**, représentant les personnes Handicapées,

Secrétaire de séance : Danielle DESCOMBES

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la présentation faite par Madame la Présidente du budget primitif 2023 du Centre communal d'action sociale de Le Tremblay-sur-Mauldre,

Vu la délibération du 5 avril 2024 relative à l'approbation du Compte de gestion 2023 du CCAS,

Vu la délibération du 5 avril 2024 relative à l'approbation du Compte administratif 2023 du CCAS,

Le Conseil d'administration après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré,

Pour : **9**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Décide d'opter pour la comptabilité détaillée et la présentation budgétaire des Centres Communaux d'Action Sociale dont la population est comprise entre 500 et 3 500 habitants,

Demande que le budget soit présenté conformément au modèle de référence destiné aux Centres Communaux d'Action Sociale dont la population est comprise entre 500 et 3 500 habitants,

Décide d'appliquer les méthodes suivantes pour le budget primitif 2024 :

Charges à étaler : **non**

Autres procédures : **non**

Présente le budget par nature et le **vote** comme l'année précédente par chapitre, en section de fonctionnement,

Dit qu'il n'y a pas de section d'investissement pour le budget primitif de l'exercice 2024

Approuve et vote le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Accusé de réception en préfecture
078 219806234 2024-04-03-2024-0403-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Fonctionnement	B.P. 2024
Dépenses	42 370.00 €
Recettes	42 370.00 €

Rappelle que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

**Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 8 avril 2024**

**La Présidente,
Françoise CHANCEL**



Accusé de réception en préfecture
078-217806231-20240405-20240403-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024